

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIR CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 OCTOBRE 2017

DÉCISION DE PRISE EN CHARGE D'UNE ÉTUDE TECHNIQUE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Diagnostics pollution et étude de faisabilité technique préalable à la démolition/réhabilitation de l'ancien SDIS à Rugles (Département de l'Eure).
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Prise en charge sous réserve de la production d'une délibération engageant la participation financière de la collectivité à hauteur de 20% du montant prévisionnel HT auquel s'ajoute la TVA récupérable grevant l'ensemble de l'intervention, soit une participation maximale de 28 000 €.
SITUATION DU BIEN :	Bâtis anciens en maçonnerie mixte composée de silex, briques et terre présentant une valeur patrimoniale intéressante - Garage et entrepôt en RDC Cour en asphalte et béton.
PLU :	UE – Equipement urbain
PROJET :	Equipement communal à vocation artistique, atelier, lieu d'exposition en tout genre, salle des contes, ludothèque pour les petits et les plus grands dans l'un des bâtiments conservés. Accueil intercommunal de loisirs dans le 2 nd bâtiment conservé.
PRISE EN CHARGE AU TTITRE DU FONDS FRICHES	Comité de programmation du 1-12-17 Commission permanente régionale du 29-01-18
PROPRIÉTAIRE :	
ENVELOPPE PROJET :	70 000 €HT

Site, lieu, nature de l'intervention Projet	Territoire	Dépense subventionnable	Part Région	Part collectivité	Part EPF Normandie
Interventions autres territoires					
Ancien SDIS à Rugles Etudes pollution et de faisabilité technique préalable à la démolition/réhabilitation Equipement public	Verneuil d'Avre et d'Iton	70 000 €	35% 24 500 €	20% 14 000 €	45% 31 500 €

ROUEN, le **20 FEV. 2018**

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL